



REPUBLIQUE DU NIGER

-----  
Fraternité – Travail – Progrès  
-----

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

-----  
Secrétariat Permanent du PANGIRE

---

---

**PROJET EAU POUR LA CROISSANCE ET LA REDUCTION DE LA  
PAUVRETE DANS LE SOUS BASSIN DE LA MEKROU AU NIGER**

**« PROJET MEKROU PHASE 2 – NIGER »**

**(ENV/2019/410-452)**

**PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES  
ORGANES ET DES PARTIES PRENANTES DE LA GIRE  
DU SOUS BASSIN DE LA MEKROU AU NIGER**



Ce projet est financé par  
l'Union Européenne



Ce projet est mis en œuvre par le Partenariat  
Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest

## Table des matières

0. Introduction.....	5
1. Parties prenantes de la GIRE du sous-bassin de la Mékrou au Niger .....	6
<b>1.1. Le Ministère de l'hydraulique et de l'Assainissement.....</b>	<b>6</b>
<b>1.2. Les collectivités territoriales.....</b>	<b>6</b>
<b>1.3. Organisations non gouvernementales (ONG).....</b>	<b>7</b>
<b>1.4. Organes locaux GIRE .....</b>	<b>7</b>
<b>1.5. Le secteur privé.....</b>	<b>7</b>
<b>1.6. Les partenaires techniques et financiers du secteur.....</b>	<b>8</b>
2. Analyse des capacités et des besoins des parties prenantes pour l'opérationnalisation de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger .....	8
<b>2.1. Le Secrétariat Permanent du PANGIRE du Niger et les services déconcentrés du MHA.....</b>	<b>8</b>
<b>2.2. Les collectivités territoriales.....</b>	<b>8</b>
<b>2.3. Organisations non gouvernementales (ONG).....</b>	<b>9</b>
<b>2.4. Organes locaux GIRE .....</b>	<b>9</b>
<b>2.5. Le secteur privé.....</b>	<b>10</b>
<b>2.6. Les partenaires techniques et financiers du secteur.....</b>	<b>10</b>
3. Plan de renforcement de capacités des parties prenantes de la GIRE du Sous bassin de la Mékrou dans la partie Nigérienne et sa zone d'influence.....	11
<b>3.1. Rappel du concept de renforcement des capacités des parties prenantes de la GIRE du Sous bassin de la Mékrou dans la partie Nigérienne et sa zone d'influence.....</b>	<b>11</b>
<b>3.2. Approche de renforcement des capacités.....</b>	<b>11</b>
<b>3.3. Stratégie de renforcement des capacités des parties prenantes de la GIRE du sous bassin de la Mékrou au Niger .....</b>	<b>11</b>
<b>3.4. Cadre logique du plan de renforcement des capacités.....</b>	<b>13</b>
3.4.1. Objectifs et résultats du PRC .....	13
3.4.2. Indicateurs objectivement vérifiables (IOV), risques et hypothèses du PRC.....	15
3.4.3. Actions de renforcement des capacités.....	17
<b>Conclusion .....</b>	<b>23</b>

## Liste des sigles et acronymes

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AFD	Agence Française de Développement
AUE	Association des Usagers de l'Eau
AUSPE	Association des Usagers du Service Public de l'Eau
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCR	Centre Commun des Recherches
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CGPE	Comité de Gestion de Point d'Eau
CILSS	Comité permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNEA	Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
COFO	Commission Foncière
CREA	Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
CTB	Coopération Technique Belge
CT	Continental Terminal
2IE	Institut International d'Ingénierie de l'eau et de l'environnement
DANIDA	Coopération Danoise
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DMN	Direction de la Météorologie Nationale
EAA	Eau et Assainissement pour l'Afrique
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GWP-AO	Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest
GWP	Global Water Partnership / Partenariat Mondial de l'Eau
GWPO	Organisation Partenariat Mondial de l'Eau
HCBK	Haut-Commissariat au Barrage de Kandadji
I3n	Initiative Les Nigériens Nourrissent les Nigériens
INRAN	Institut National de Recherche Agronomique du Niger
IRD	Institut de Recherche Développement
JRC	Joint Research Center/ Centre Commun de Recherche
MAG	Malnutrition Aigüe Globale
MAS	Malnutrition Aigüe Sévère
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MT	Ministère des transports
OCB	Organisation Communautaire de Base
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PDC	Plan de Développement communal
PLEA	Plan Local Eau- Hygiène-Assainissement
PNAEPA	Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement
PNE	Partenariat National de l'Eau
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaire Technique et Financiers
SEEN	Société d'Exploitation des Eaux du Niger
SOPHAB	Stratégie Opérationnelle de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
SPEN	Société du Patrimoine des Eaux du Niger
SVT	Science de la Vie et de la Terre
UAM	Université Abdou Moumouni

UE	Union Européenne
UGE	Unité de Gestion de l'Eau

## 0. Introduction

L'eau représente l'un des besoins humains les plus fondamentaux. Elle est indispensable à la vie et à tous les secteurs de développement économique. Cependant, les ressources hydriques sont soumises à des pressions sans précédent, du fait d'une plus grande consommation liée à la croissance démographique et du développement des secteurs économiques concurrents.

Face à cette situation, la République du Niger a opté pour une gestion rationnelle, efficiente et durable des ressources en eau à travers l'approche de « Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) » dans le but de garantir l'eau en quantité suffisante et de qualité adéquate pour tous les usages d'une manière durable équitable et efficiente.

Pour opérationnaliser cette approche, le Gouvernement du Niger à travers le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) s'est engagé avec l'appui des partenaires techniques et financiers dans la mise en place d'un environnement favorable, le développement d'un cadre institutionnel et des outils de planification et de gestion durable des ressources en eau en tenant compte des principes de la GIRE. Il s'en est résulté entre autres :

- l'adoption de l'ordonnance n° 2010-09 du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant Code de l'Eau au Niger. Par ce texte, le Gouvernement de la République du Niger confirme le choix de la GIRE, comme approche de gestion durable des ressources en eau du pays ;
- l'élaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) et son adoption par le Gouvernement en mai 2017 ;
- la création d'un Secrétariat Permanent pour le suivi de la mise en œuvre des actions du PANGIRE ;
- la révision du décret créant la Commission Nationale pour l'Eau et l'Assainissement (CNEA) pour lui attribuer le rôle de comité de pilotage du PANGIRE.

Le PANGIRE du Niger est un document de planification des actions prioritaires du secteur de l'eau dont la mise en œuvre est indispensable pour le développement durable et la gestion coordonnée de l'eau en vue de lutter contre la pauvreté, préserver l'environnement, améliorer la résilience des hommes et des écosystèmes et promouvoir le développement socio-économique.

Le PANGIRE Niger comprend quatre (4) composantes à savoir : l'Amélioration de la connaissance des Ressources en Eau ; la Mobilisation et valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio-économiques ; la Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique ; enfin, l'Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités.

La mise en œuvre du PANGIRE ne sera effective lorsque toutes les parties prenantes concernées par la gestion des ressources en eau aussi bien aux niveaux national, régional que local disposent des capacités adéquates pour le fonctionnement et l'animation du cadre institutionnel GIRE du Niger.

En s'inscrivant dans la dynamique de mise en œuvre du PANGIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger, la phase 2 du Projet « **L'Eau pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté dans le sous bassin de la Mékrou au Niger (Projet Mékrou Phase 2 – Niger)** » entend soutenir entre autres la mise en place et l'animation des organes de la GIRE du sous bassin de la Mékrou au Niger avec l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des parties prenantes et desdits organes.

Le présent plan de renforcement des capacités rend compte des parties prenantes de la GIRE du sous bassin de la Mékrou au Niger, les besoins en renforcement des capacités des différentes parties prenantes mentionnées, les actions de renforcement des capacités des parties prenantes proposées pour l'opérationnalisation de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger.

## **1. Parties prenantes de la GIRE du sous-bassin de la Mékrou au Niger**

La gestion des ressources en eau dans le sous bassin de la Mékrou au Niger est caractérisée par la présence des structures centrales et déconcentrées de l'Etat, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, les organes locaux GIRE, les partenaires techniques et financiers.

### **1.1. Le Ministère de l'hydraulique et de l'Assainissement**

Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'hydraulique et d'assainissement, conformément aux orientations définies par le Gouvernement du Niger.

Le MHA dispose en son sein un Secrétariat Permanent du Plan d'Action National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (SP PANGIRE). Le SP PANGIRE est l'organe de pilotage/suivi-évaluation de la mise en œuvre du PANGIRE. Il est rattaché administrativement au Secrétariat Général du Ministère en charge de l'eau et techniquement à la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement. Il a en charge la gestion quotidienne et la coordination des actions de mise en œuvre du PANGIRE.

A cet effet, il est chargé de : (i) la gestion administrative, financière et matérielle des ressources mises à sa disposition ; (ii) l'établissement du plan de travail annuel et des budgets prévisionnels ; (iii) le suivi, du contrôle de conformité et de la validation des travaux confiés aux différents partenaires ; (iv) le suivi et de l'évaluation des réformes institutionnelles envisagées dans le secteur ; (v) le Suivi de l'évolution des indicateurs de performance, en rapport avec les services compétents ; (vi) l'établissement des rapports périodiques ; (vi) la publication et de la diffusion des documents relatifs au PANGIRE.

Au niveau déconcentré, nous avons les Directions Régionales et Départementales de l'Hydraulique et de l'Assainissement qui assurent les missions du MHA au niveau local.

### **1.2. Les collectivités territoriales**

Le sous bassin de la Mékrou au Niger couvre les communes de Tamou et de Kirtachi dans la Région de Tillabéry puis la Commune de Falmei dans le département de Falmei et la Région de Dosso.

Les Collectivités Territoriales (communes et régions) jouissent de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles peuvent se doter de services techniques propres ou utiliser ceux déconcentrés de l'Etat conformément à la procédure en vigueur.

Ainsi, au sens de l'article 8 du décret n°2016-075/PRN/MISP/D/ACR/MEP/A/PLN/EC/MH/A/ MESU/DD/MSP/ME/F/MEP/T/MFP/RA et du décret n° 2016-076 tous deux du 26 janvier 2016, sont transférés aux communes et régions, dans le domaine de l'hydraulique et de l'assainissement entre autres compétences :

- Mise en application des documents de politiques, stratégies et programmes du secteur de l'eau et de l'assainissement relevant de la compétence de la commune ou de la région ;
- Application des textes législatifs et réglementaires concernant le domaine de l'hydraulique et de l'assainissement relevant de la compétence de la commune ou de la région ;
- Mise en œuvre des relations intercommunales ou interrégionales dans le cadre de la Gestion Intégrée des Ressource en Eau (GIRE) ;
- Élaboration, actualisation et mise en œuvre des Plans Locaux de l'Eau et de l'Assainissement (PLEA)

### 1.3. Organisations non gouvernementales (ONG)

L'analyse des parties prenantes de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger montre l'existence de plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) locales, nationales ou internationales qui participent à la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau et de l'assainissement, à travers diverses activités dont le financement des projets et programmes du secteur. Ces partenaires disposent de savoir-faire endogènes dans la gestion des ressources en eau. A travers leurs activités, ces ONG contribuent à la mise en œuvre de la GIRE dans le sous bassin. Il s'agit principalement entre autres de : (i) le Partenariat National de l'Eau du Niger (PNE-Niger) qui promeut la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger à travers le Projet Mékrou Phase 2 Niger ; (ii) l'ONG Helvetas ; (iii) l'ONG WaterAid ; etc.

### 1.4. Organes locaux GIRE

#### ➤ Les associations d'usagers d'eau

Selon l'article 9 du Code de l'Eau la gestion des eaux s'attache à garantir une utilisation durable, équitable et coordonnée des ressources en eau. L'un des principes de cette gestion est l'approche globale et intégrée des ressources en eau par Unité de Gestion des Eaux ou système aquifère dite GIRE et qui sous-tend la nécessité d'associer les usagers, planificateurs et décideurs à tous les échelons dans la gestion et la mise en valeur des ressources en eau.

En application de l'article 9 du code, les usagers d'un périmètre donné, sont représentés dans les institutions de gestion de l'eau à travers des associations des usagers de l'eau (AUE) ou de leurs fédérations.

L'AUE est un organe composé des représentants des différents groupes socioprofessionnels utilisateurs de la ressource en eau (éleveurs, industriels, irrigants, pêcheurs, usagers du service public d'approvisionnement en eau, etc.) présents dans un périmètre donné. Les AUE peuvent se regrouper pour former des fédérations d'AUE (FAUE).

#### ➤ Les Comités Locaux de gestion de l'Eau

Au niveau de chacune des trois Communes du sous bassin de la Mékrou, il est mis en place un « Comité Local de Gestion de l'Eau », et ce en application des dispositions de l'article 29 de l'ordonnance n°2010-09 du 1er avril portant Code de l'Eau au Niger.

Au regard de la mission générale des structures de gestion des eaux à ce niveau spatial le plus bas de la décentralisation, le Comité Local de Gestion de l'Eau au niveau communal est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est le cadre institutionnel par excellence chargé de planification et de gestion durable au quotidien des ressources en eau dans le contexte des Plans Locaux de l'Eau et de l'Assainissement (PLEA) et du PANGIRE.

Les ressources financières du Comité Local seront issues des ressources du Fonds Communal de l'Eau et de l'Assainissement tels que prévu par le Code de l'Eau, et de toutes autres sources autorisées par la loi. Les Comités Locaux de Gestion de l'Eau entretiennent entre eux, au niveau du sous-bassin concerné, des relations de coopération et de partenariat multiformes, notamment dans le cadre de l'intercommunalité.

### 1.5. Le secteur privé

Dans le secteur privé, il faut noter la présence de :

#### ➤ Bureaux d'Études

On compte quelques bureaux d'études (BE) dans le domaine de l'eau, toutes catégories et compétences confondues réellement structurées et ayant un personnel plus au moins permanent. Ces BE interviennent en général de façon multisectorielle. Certains d'entre eux travaillent en association avec des bureaux étrangers dans le cadre de marchés importants.

## ☞ **Entreprises de réalisation des travaux**

Le développement progressif du volume des travaux des forages ainsi que le déclin de la société étatique OFEDES a favorisé l'implantation de quelques entreprises privées de forage. Mais il n'existe pour le moment que très peu d'entreprises spécialisées dans des travaux complexes tels que les forages profonds.

Les opérateurs du bâtiment et des travaux publics ne limitent pas leurs activités au secteur de l'eau et de l'assainissement. Plusieurs entreprises interviennent occasionnellement dans le secteur.

### **1.6. Les partenaires techniques et financiers du secteur**

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui interviennent dans la promotion de la GIRE au Niger et plus spécifiquement dans le sous bassin de la Mékrou au Niger sont principalement : DANIDA, l'Union Européenne, la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement, la Coopération Belge, la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), le Fond Koweïtien, Coopération Suisse, Coopération Allemande/KFW, Coopération luxembourgeoise, Coopération néerlandaise....

On note également des ONG internationales qui apportent des appuis techniques et financiers dans la gestion des ressources en eau dans le sous bassin : Eau Vive, GWP-AO, CARE, Action contre la Faim, World Vision, etc.

## **2. Analyse des capacités et des besoins des parties prenantes pour l'opérationnalisation de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger**

### **2.1. Le Secrétariat Permanent du PANGIRE du Niger et les services déconcentrés du MHA**

L'analyse des capacités et des besoins du SP/PANGIRE montre qu'il dispose actuellement des compétences indéniables pour la réalisation de ses missions toutefois le personnel reste insuffisant. Le SP PANGIRE se résume actuellement à une équipe technique composée du Secrétaire Permanent du PANGIRE, d'un Cadre Technique qui s'occupe du suivi de la mise en œuvre de la GIRE dans l'ensemble des sous bassins hydrographiques y compris le sous bassin de la Mékrou au Niger et d'un cadre technique qui s'occupe de la législation en matière de promotion de la GIRE.

Au regard des missions assignées au SP PANGIRE, nous relevons que l'équipe manque de cadres techniques pour s'occuper d'une part des aspects de communication et de gestion de connaissances ; puis du renforcement des capacités des acteurs sur la GIRE d'autre part. En termes de capacités, nous avons relevé lors de l'évaluation des besoins un manque d'outils au sein du SP PANGIRE pour (i) suivre les ressources en eau ; (ii) renforcer les capacités des parties prenantes sur la compréhension de l'approche GIRE et son intégration dans les planifications quotidiennes. Aux niveaux régional et départemental, les directions techniques déconcentrés soutenant la mise en œuvre de la GIRE sur le terrain, manquent de capacités pour mieux comprendre l'approche GIRE et l'intégrer dans les planifications quotidiennes. 36% des services interviewés n'ont aucune connaissance de l'approche GIRE. Pour d'autres, l'approche est nouvelle et il faut s'en approprier. Ils ont également sollicité un renforcement des capacités pour soutenir les autorités territoriales ainsi que les organes locaux de l'eau dans la gestion des conflits, la gestion durable des ressources en eau, etc.

A ces différentes faiblesses, on note que le SP/PANGIRE ne dispose pas des ressources financières conséquentes pour soutenir la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou.

### **2.2. Les collectivités territoriales**

Les collectivités territoriales représentent des acteurs très importants pour l'opérationnalisation de la GIRE aux niveaux local et régional. L'analyse des capacités et des besoins des collectivités territoriales montre qu'elles sont disponibles pour soutenir la mise en œuvre de l'approche GIRE sur le terrain. Cependant, elles ne maîtrisent pas

le concept GIRE ainsi que leurs rôles et responsabilités dans l'opérationnalisation de la GIRE au niveau local dans le sous bassin de la Mékrou au Niger. Aujourd'hui, le Projet Mékrou Phase 2 Niger constitue leur première expérience de mise en œuvre effective de la GIRE sur le terrain.

Les actions menées par les collectivités territoriales sont pour la plupart basées sur les plans de développement communal et les plans régionaux de développement. A cet effet, une analyse de ces outils de planification montre qu'ils n'intègrent pas des actions GIRE. A ces constats, s'ajoutent (i) l'insuffisance du budget alloué au secteur de l'eau pour l'accès des communautés à l'eau potable et aux différents usages liés à l'eau ; et (ii) l'absence et/ou le manque de personnel technique qualifié pour la planification, la coordination et la mise en œuvre de la GIRE sur le terrain.

### 2.3. Organisations non gouvernementales (ONG)

Comme les collectivités locales, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) jouent un rôle important dans la mise en œuvre effective de la GIRE au niveau local. Les activités exercées par les ONG et les associations de la société civile sont liées à des projets et programmes financés par les PTF. Il y a donc peu d'activités propres dans une perspective d'autonomie financière. Cependant, l'analyse des capacités et des besoins montre :

- le manque de compétences au sein du personnel des ONG pour la mise en œuvre de l'approche GIRE au niveau local ;
- le manque de moyens techniques et des outils (animation des organes GIRE, gestion des conflits, gestion durable des ressources en eau, etc.) pour la mise en œuvre de la GIRE au niveau local ;
- le manque de capacités techniques pour mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre de la GIRE au niveau local.

### 2.4. Organes locaux GIRE

Dans le sous-bassin de la Mékrou au Niger, le Projet Mékrou Phase 2 Niger a contribué à la mise en place de 14 AUE, de 3 CLE et d'un Conseil de l'Agence de l'Eau du sous bassin. Ces organes nouvellement mis en place ne fonctionnent pas normalement pour des raisons d'ordres financier, technique et organisationnel.

Au plan financier, les membres des organes locaux GIRE manquent **d'outils pour la mobilisation des ressources financières pour leur propre fonctionnement à travers l'application** du principe préleveur payeur et pollueur payeur.

Au plan organisationnel, on note un faible fonctionnement des organes locaux GIRE dont les membres ont sollicité des actions de renforcement des capacités **sur la vie associative**. Beaucoup de membres désignés dans ces organes manquent de dynamisme et d'initiatives.

Au plan technique, organes GIRE mis en place ne disposent pas de plans d'actions pour la mise en œuvre de la GIRE au niveau local. Ces plans d'actions sont sensés soutenir les communautés locales dans la gestion durable des ressources en eau afin de satisfaire les différents usages qui y sont liés. Les problématiques de gestion des ressources en eau identifiées sont entre autres : l'ensablement des mares ou des cours d'eau dû à l'érosion hydrique et à la dégradation des berges des cours d'eau liées aux coupes abusives de bois pour l'énergie domestique puis aux pratiques agricoles destructrices de l'environnement, à la pollution des ressources en eau, le manque d'hygiène et d'assainissement autour des points d'eau potables, les conflits d'usages entre agriculteurs et éleveurs dus au non-respect des couloirs de transhumance, les conflits autour des points d'eau potable, etc.

Face à ces problématiques, les organes locaux GIRE estiment qu'ils ne disposent pas les capacités requises ni les outils nécessaires pour soutenir les différents groupes d'usagers dans la gestion de ces problématiques selon l'approche GIRE. Les CLE et les AUE ont souligné leur faible connaissance des textes réglementaires en matière de gestion des ressources en eau au Niger. Il ont également souligné la nécessité de renforcer leurs capacités sur l'application des principes « préleveur payeur » et « pollueur payeur » afin de mobiliser davantage de ressources pour la protection et la valorisation des ressources en eau.

## **2.5. Le secteur privé**

Par contre, la quasi-totalité des entreprises et bureaux d'études disposent des compétences ainsi que les moyens pour soutenir la mise en œuvre de la GIRE au niveau local. Cependant, beaucoup de consultants ne maîtrisent pas bien le concept afin de proposer des actions et orientations claires face à des problématiques de gestion durable des ressources en eau.

## **2.6. Les partenaires techniques et financiers du secteur**

L'analyse des besoins n'a pas concerné cette catégorie d'acteurs important pour la GIRE. Cependant, on constate que beaucoup d'entre eux ignorent l'importance de l'approche GIRE dans l'atteinte de l'agenda de développement durable 2030 et l'adaptation au changement climatique. Du coup, beaucoup n'intègrent le volet GIRE dans les projets et programmes financés.

### **3. Plan de renforcement de capacités des parties prenantes de la GIRE du Sous bassin de la Mékrou dans la partie Nigérienne et sa zone d'influence**

#### **3.1. Rappel du concept de renforcement des capacités des parties prenantes de la GIRE du Sous bassin de la Mékrou dans la partie Nigérienne et sa zone d'influence**

La promotion de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger exige un renforcement des capacités d'organisation, d'administration, de fonctionnement et d'intervention technique des différentes parties prenantes en vue de les amener à produire les résultats relevant de leurs responsabilités et mandats respectifs.

En effet, le renforcement des capacités a été défini comme étant un « processus par lequel les individus, les organisations et la communauté dans son ensemble, libèrent, créent, renforcent, adaptent et préservent les capacités au fil du temps ». La capacité elle-même étant définie comme « l'aptitude des individus, des organisations et de la collectivité dans son ensemble à gérer leurs affaires avec succès ».

Ainsi, le renforcement des capacités des parties prenantes sur l'opérationnalisation de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger concerne quatre principales dimensions qui sont : (i) la dimension organisationnelle ; (ii) la dimension institutionnelle ; (iii) la dimension financière et matérielle ; et (iv) la dimension ressources humaines.

#### **3.2. Approche de renforcement des capacités**

Le Plan de Renforcement des Capacités prend en compte toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger : le Secrétariat Permanent du PANGIRE du Niger, les Services Techniques et Déconcentrés de l'Hydraulique et de l'Assainissement, les Collectivités territoriales (Conseil Régional et Communes), les ONG intervenant dans le secteur, les organes locaux GIRE, Usagers de l'eau.

L'approche de renforcement des capacités pour l'opérationnalisation de la GIRE dans le sous bassin concerne par conséquent simultanément l'ensemble de tous les acteurs mentionnés et à tous les échelons. Elle couvre tous les aspects du renforcement des capacités rappelés ci-dessus et suppose un appui technique et financier important.

#### **3.3. Stratégie de renforcement des capacités des parties prenantes de la GIRE du sous bassin de la Mékrou au Niger**

La stratégie de renforcement des capacités sera basée sur les modes dynamiques de développement et / ou d'acquisition de compétences en ce sens qu'ils s'appuient sur les principes andragogiques, utilisant des techniques adaptées en rupture avec les méthodes d'apprentissages de types scolaires centrées sur une pédagogie transmissive conventionnelle trop souvent destinée à l'acquisition de savoirs. On propose les modes suivants qui tous utilisent l'approche "faire faire" retenue dans la conduite des activités du secteur de l'hydraulique :

- **Renforcement des capacités sur le tas par le "faire faire"**

C'est un mode qui se base sur l'expertise d'une Assistance technique afin de renforcer les capacités des parties prenantes de la GIRE. La priorité est l'accompagnement des acteurs dans l'exécution de leurs activités courantes grâce à une meilleure compréhension des tâches, par la mise au point des outils et des techniques de gestion et par l'accompagnement des acteurs dans la maîtrise de ces outils.

Cette formation sur le tas peut être complétée par des formations de courte durée (techniques et sur des thématiques transversales) qui seront orientées sur la pratique avec des études de cas et des jeux de rôles. La base sera le plan de renforcement de capacité.

- **Apprentissage par le mode learning by doing (apprendre en faisant)**

Il s'agit d'impliquer l'apprenant dans des situations réelles pour qu'il puisse utiliser ses compétences antérieures et les faire évoluer au cours de la formation, de façon à acquérir progressivement les compétences recherchées. Ce mode est très indiqué dans l'acquisition de techniques que ce soit individuellement ou en groupe.

La théorie de l'Apprentissage par la pratique ou théorie de la main à la pâte encore désignée par learning by doing (en anglais) se réfère à la capacité des agents à améliorer leur productivité en répétant régulièrement le même type d'action. L'amélioration est atteinte en termes de capacité par la pratique, l'auto-perfection. Elle est adoptée à des innovations mineures qui réclament des gestes simples. En la pédagogie de l'apprentissage par la pratique l'acquisition de capacités de l'apprenant s'opère grâce à la propre expérience de l'apprenant. Dans l'apprentissage par la pratique, il est essentiel que l'expérience soit une relation à double sens, où l'étudiant d'une part, est actif par rapport au monde autour de lui.

- **Formation à distance**

Les formations à distance constituent des solutions adaptées pour des agents en postes (SP/PANGIRE, les services déconcentrés du MHA, les ONG par exemple). L'apprenant saisit l'opportunité de suivre les cours à son rythme. De plus en plus d'organismes de coopération s'intéressent à ce mode de formation pour des professionnels.

Par définition, la formation à distance « est un dispositif de formation comportant un ensemble de moyens organisés pour atteindre les objectifs d'un cours ou d'un programme. Ce dispositif permet à une personne d'apprendre de façon relativement autonome, avec des contraintes minimales d'horaire et de déplacement, et avec le soutien à distance de personnes-ressources ».

- **Coaching**

Le coaching est « l'accompagnement de personnes ou d'équipes pour le développement de leurs potentiels et de leurs savoir-faire dans le cadre d'objectifs professionnels » Le coaching vise une auto-transformation vers l'autonomie, permettant au coaché d'adopter des attitudes, des réactions et actions qui lui sont le plus favorable et lui permettent d'améliorer ses connaissances et ses donc ses performances.

Dans cette relation, le coach est un véritable catalyseur qui aide le coaché à prendre du recul tant sur les objectifs qu'il poursuit et sur ses pré-acquis, afin de tirer le meilleur parti de lui-même.

L'approche par coaching se révèle comme un des modes les plus adaptés d'acquisition de capacités au plan individuel sur la base de partage d'expériences acquises. Le renforcement institutionnel et l'amélioration des capacités se composent souvent d'un processus d'apprentissage et d'un processus de changement. Pour ce faire, de nouvelles procédures doivent être élaborées et faire objet de prise en main par les agents. Le personnel ainsi que l'organisation ont besoin d'être accompagnées pour le développement de nouvelles aptitudes, et l'acquisition de connaissances et compétences. Ainsi, les responsables au niveau des acteurs clés et les agents dans les positions stratégiques participeront activement dans un processus d'« apprentissage par l'action et sur le tas ».

- **Promotion de l'approche par centre de ressources de la GIRE au profit des parties prenantes**

Un Centre de ressources peut être défini un espace d'apprentissage individuel ou en groupe caractérisé par l'existence de ressources documentaires adaptés (ouvrages, articles, revues spécialisées, vidéothèque, photothèque, etc. et des ressources humaines qualifiées pour apporter l'appui nécessaire aux apprenants). La mise en œuvre de ce mode d'apprentissage nécessite au préalable la mise en place de Centres de ressources et la formation des personnes ressources destinées à les animer et à les gérer.

Un centre de ressources en matière de la GIRE en appui aux différentes parties prenantes à divers niveaux, est nécessaire au niveau national. Ainsi, il constitue une initiative de renforcement de capacité par une approche de mise en expertise au profit des services étatiques, des collectivités territoriales et organisations non gouvernementales. Le Partenariat National de l'Eau du Niger pourrait développer cette expertise dans le secteur pour l'opérationnalisation de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger.

### **3.4. Cadre logique du plan de renforcement des capacités**

#### **3.4.1. Objectifs et résultats du PRC**

Le PRC a pour objectif global de contribuer à l'opérationnalisation de la GIRE dans le sous bassin de Mékrou au Niger à travers le renforcement de façon intégrée des capacités technique, institutionnelle, organisationnelle et de gestion des parties prenantes afin qu'ils soient en mesure d'assumer leurs rôles respectifs conformément en vue d'une gestion durable des ressources en eau et d'un accès effectif à l'eau pour tous les usages.

De façon spécifique, le PRC vise à :

- assurer l'animation des organes locaux de GIRE du sous bassin de la Mékrou au Niger ;
- contribuer au développement des capacités des institutions et structures techniques déconcentrées en charge de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger ;
- assurer aux parties prenantes de la GIRE du sous bassin de la Mékrou au Niger les meilleurs moyens et conditions de travail pour relever les grands défis liés à la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger ;
- rendre disponible les ressources humaines en quantité et en qualité suffisantes pour relever les grands défis liés à la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger.

Au terme de la mise en œuvre du PRC, les résultats ci-après sont attendus (tableau ci-dessous) :

**Tableau des résultats du PIRC**

<b>N°</b>	<b>Dimension</b>	<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Code</b>	<b>Résultats attendus du PIRC</b>
<b>1</b>	Organisationnelle	Assurer l'animation des organes locaux de GIRE du sous bassin de la Mékrou au Niger	<b>R1.1</b>	Les CLE et les AUE du sous bassin de la Mékrou au Niger sont dotés des outils pour leur fonctionnement effectif dans ledit sous bassin
			<b>R1.2</b>	Les CLE et les AUE du sous bassin de la Mékrou au Niger ont élaboré et mis en œuvre des plans d'actions pour l'opérationnalisation de la GIRE dans ledit sous bassin
			<b>R1.3</b>	Les CLE et les AUE du sous bassin de la Mékrou au Niger se rencontrent régulièrement pour discuter des problématiques de GIRE dans ledit sous bassin
	Institutionnelle	Contribuer au développement des capacités des institutions et structures techniques déconcentrées en charge de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger	<b>R2.1</b>	Les capacités des institutions et structures techniques déconcentrées en charge de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger sont renforcés et ils contribuent à l'opérationnalisation de la GIRE dans ledit sous bassin
	Matériel et financières	Assurer aux parties prenantes de la GIRE du sous bassin de la Mékrou au Niger les meilleurs moyens et conditions de travail pour répondre efficacement aux attentes liées à la GIRE dans le sous bassin	<b>R3.1</b>	Les plans d'actions des parties prenantes pour l'opérationnalisation de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger sont convenablement couverts en termes de financement mobilisé
			<b>R3.2</b>	Les besoins de financement pour le PRC sont couverts
			<b>R3.3</b>	Les parties prenantes de la GIRE du sous bassin de la Mékrou au Niger disposent les meilleurs moyens techniques et logistiques pour relever les grands défis liés à la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger
	Ressources humaines	Rendre disponible les ressources humaines en quantité et en qualité suffisantes pour relever les grands défis liés à la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger	<b>R4.1</b>	Le personnel des structures en charge de la GIRE atteint (progressivement) les effectifs requis pour relever les grands défis liés à la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger
			<b>R4.2</b>	Les agents des structures en charge de la GIRE sont efficaces et performants à leurs postes respectifs pour l'opérationnalisation de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger
			<b>R4.3</b>	Des institutions pérennes de renforcement de capacité technique sur la GIRE sont opérationnelles

### **3.4.2. Indicateurs objectivement vérifiables (IOV), risques et hypothèses du PRC**

Les IOV constituent la base du suivi évaluation du PRC. Par définition, le risque a une connotation négative ou défavorable tandis que les hypothèses sont des conditionnalités qui garantissent le succès. Les hypothèses sont de plusieurs natures : politique, technique, financière, organisationnelle, etc.

Le risque d'échec du PRC qui se dégagent à travers les hypothèses et les conditions de réussite identifiées peuvent aussi se traduire par une contre-performance sectorielle.

L'atteinte des objectifs du PRC est conditionnée par :

- la volonté politique d'organiser convenablement le secteur comme priorité gouvernementale
- la dépolitisation des postes techniques
- la stabilité politique du pays
- le bon climat de coopération avec les PTF
- l'effort national de recrutement de personnel (déclencheur)
- la volonté manifeste du Ministre en charge de l'eau de promouvoir ce secteur.

Ces IOV classés par objectif sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau xx : Indicateurs Objectivement Vérifiables du PRC

N°	Dimension	Objectifs spécifiques	Code	Résultats attendus du PIRC	IOV
1	Organisationnelle	Assurer l'animation des organes locaux de GIRE du sous bassin de la Mékrou au Niger	R1.1	Les CLE et les AUE du sous bassin de la Mékrou au Niger sont dotés des outils pour leur fonctionnement effectif dans ledit sous bassin	Nbre d'outils développés et mis en œuvre pour le fonctionnement des organes locaux GIRE
			R1.2	Les CLE et les AUE du sous bassin de la Mékrou au Niger ont élaboré et mis en œuvre des plans d'actions pour l'opérationnalisation de la GIRE dans ledit sous bassin	Niveau de mise en œuvre des plans d'actions des organes locaux GIRE
			R1.3	Les CLE et les AUE du sous bassin de la Mékrou au Niger se rencontrent régulièrement pour discuter des problématiques de GIRE dans ledit sous bassin	Nombre de rencontre organisées Taux de participation des membres des organes locaux GIRE aux rencontres
	Institutionnelle	Contribuer au développement des capacités des institutions et structures techniques déconcentrées en charge de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger	R2.1	Les capacités des institutions et structures techniques déconcentrées en charge de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger sont renforcées et ils contribuent à l'opérationnalisation de la GIRE dans ledit sous bassin	Nombre d'institutions et structures techniques déconcentrées renforcées pour l'opérationnalisation de la GIRE dans le sous bassin
	Matériel et financières	Assurer aux parties prenantes de la GIRE du sous bassin de la Mékrou au Niger les meilleurs moyens et conditions de travail pour répondre efficacement aux attentes liées à la GIRE dans le sous bassin	R3.1	Les plans d'actions des parties prenantes pour l'opérationnalisation de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger sont convenablement couverts en termes de financement mobilisé	Montant mobilisé pour la mise en œuvre des plans d'actions des parties prenantes pour l'opérationnalisation de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger
			R3.2	Les besoins de financement pour le PRC sont couverts	% des financements mobilisés pour la mise en œuvre du PRC
			R3.3	Les parties prenantes de la GIRE du sous bassin de la Mékrou au Niger disposent les meilleurs moyens techniques et logistiques pour relever les grands défis liés à la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger	Taux de couverture des besoins en matériels technique et logistique
	Ressources humaines	Rendre disponible les ressources humaines en quantité et en qualité suffisantes pour relever les grands défis liés à la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger	R4.1	Le personnel des structures en charge de la GIRE atteint (progressivement) les effectifs requis pour relever les grands défis liés à la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger	Taux de recrutement du personnel technique pour la mise en œuvre de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou
			R4.2	Les agents des structures en charge de la GIRE sont efficaces et performants à leurs postes respectifs pour l'opérationnalisation de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger	Nombre d'agents qualifiés pour la GIRE dans le sous bassin
			R4.3	Des institutions pérennes de renforcement de capacité technique sur la GIRE sont opérationnelles	Nombre de structures ayant les compétences pour renforcer les capacités des parties prenantes sur la GIRE

### 3.4.3. Actions de renforcement des capacités

Les actions de renforcement selon les différentes dimensions du PRC sont synthétisées dans le tableau ci-dessous comme suit :

SP/ PANGIRE	Services techniques déconcentrés	Organes locaux GIRE	Collectivités territoriales	ONG	PTFs	Secteur privé
<b>Actions de renforcement des capacités au plan organisationnel</b>						
Objectif spécifique : Assurer l'animation des organes locaux de GIRE du sous bassin de la Mékrou au Niger						
Résultat 1.1. Les CLE et les AUE du sous bassin de la Mékrou au Niger sont dotés des outils pour leur fonctionnement effectif dans ledit sous bassin						
Appuyer l'élaboration des modèles types des outils nécessaires pour le fonctionnement des organes locaux GIRE		Définir les outils nécessaires pour le fonctionnement des organes locaux GIRE		Appuyer les Organes locaux GIRE à élaborer et mettre en œuvre les outils nécessaires pour leurs fonctionnement		
		Elaborer et mettre en œuvre les outils nécessaires pour leurs fonctionnement				
Résultat 1.2. : Les CLE et les AUE du sous bassin de la Mékrou au Niger ont élaboré et mis en œuvre des plans d'actions pour l'opérationnalisation de la GIRE dans ledit sous bassin						
Elaborer des guides pour appuyer les organes GIRE à élaborer leurs plans d'actions	Appuyer les organes GIRE à élaborer leurs plans d'actions	Elaborer et mettre en œuvre les plans d'actions pour l'opérationnalisation de la GIRE dans le sous bassin	Appuyer les organes GIRE à élaborer leurs plans d'actions	Appuyer les organes GIRE à élaborer leurs plans d'actions		
Organiser des séances de sensibilisation sur le code de l'eau du Niger	Appuyer les organes GIRE à mettre en œuvre leurs plans d'actions	Renforcer les capacités des organes GIRE sur les textes réglementaires et législatifs liés à la GIRE au Niger		Appuyer les organes GIRE à mettre en œuvre leurs plans d'actions		
Elaborer et diffuser des outils de sensibilisation des communautés sur les bonnes pratiques de	Appuyer la diffusion des outils de sensibilisation des communautés sur les bonnes pratiques de	Appuyer la diffusion des bonnes pratiques GIRE autour des ressources en eau				

gestion durables des ressources en eau	gestion durables des ressources en eau					
Les CLE et les AUE du sous bassin de la Mékrou au Niger se rencontrent régulièrement pour discuter des problématiques de GIRE dans ledit sous bassin						
		Organiser des concertations périodiques entre les membres des organes locaux GIRE				

SP/ PANGIRE	Services techniques déconcentrés	Organes locaux GIRE	Collectivités territoriales	ONG	PTFs	Secteur privé
<b>Actions de renforcement des capacités au plan institutionnel</b>						
Objectif spécifique : Contribuer au développement des capacités des institutions et structures techniques déconcentrées en charge de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger						
Résultat 2.1. : Les capacités des institutions et structures techniques déconcentrées en charge de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger sont renforcées et ils contribuent à l'opérationnalisation de la GIRE dans ledit sous bassin						
Elaborer des modules de formations sur la GIRE ainsi que des outils PHAST GIRE pour faciliter la compréhension du concept	Appuyer techniquement les STD à mieux comprendre la GIRE et à l'intégrer dans leurs plans d'actions		Appuyer techniquement les Collectivités à mieux comprendre la GIRE et à l'intégrer dans leurs plans d'actions	Mieux comprendre la GIRE et à l'intégrer dans leurs plans d'actions	Soutenir financièrement les actions de formations sur la GIRE dans le sous bassin	
Organiser des sessions de formation sur la GIRE pour les différentes parties prenantes du Bassin						
Capitaliser et diffuser les résultats des initiatives GIRE dans le sous bassin						

SP/ PANGIRE	Services techniques déconcentrés	Organes locaux GIRE	Collectivités territoriales	ONG	PTFs	Secteur privé
<b>Actions de renforcement des capacités au plan matériel et financier</b>						
Objectif spécifique : Assurer aux parties prenantes de la GIRE du sous bassin de la Mékrou au Niger les meilleurs moyens et conditions de travail pour répondre efficacement aux attentes liées à la GIRE dans le sous bassin						
Résultat 3.1. : Les plans d'actions des parties prenantes pour l'opérationnalisation de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger sont convenablement couverts en termes de financement mobilisé						
Appuyer les collectivités territoriales et les communes à intégrer des actions GIRE dans leurs planifications annuelle		Appuyer les organes locaux GIRE à mobiliser les ressources financières à travers l'application des principes préleveur payeur et pollueur payeur				
Intégrer la GIRE dans les projets et programmes du secteur de l'eau et de l'assainissement au Niger						
Organiser une table ronde pour le financement du SAGE et du PANGIRE						
Mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources financières à travers l'application des principes préleveur payeur et pollueur payeur						
Résultat 3.2 : Les besoins de financement pour le PRC sont couverts						
Elaborer et mettre en œuvre une stratégie		Renforcer les collectivités			Appuyer la mise en œuvre du plan de	

de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités		territoriales sur la mobilisation des ressources locales pour la mise en œuvre de la GIRE			renforcement des capacités	
Mettre en application les principes préleveur payeur et pollueur payeur						
Résultat 3.3. : Les parties prenantes de la GIRE du sous bassin de la Mékrou au Niger disposent les meilleurs moyens techniques et logistiques pour relever les grands défis liés à la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger						
Evaluer et budgétiser les besoins en moyens techniques et logistiques pour la mise en œuvre de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger	Evaluer et budgétiser les besoins des STD en moyens techniques et logistiques pour la mise en œuvre de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger	Evaluer et budgétiser les besoins des collectivités territoriales en moyens techniques et logistiques pour la mise en œuvre de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger				

SP/ PANGIRE	Services techniques déconcentrés	Organes locaux GIRE	Collectivités territoriales	ONG	PTFs	Secteur privé
<b>Actions de renforcement des capacités au plan des ressources humaines</b>						
Rendre disponible les ressources humaines en quantité et en qualité suffisantes pour relever les grands défis liés à la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger						
Le personnel des structures en charge de la GIRE atteint (progressivement) les effectifs requis pour relever les grands défis liés à la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger						
Evaluer les besoins en personnel et types de personnel du SP PANGIRE						
Renforcer l'équipe du SP PANGIRE						
Les agents des structures en charge de la GIRE sont efficaces et performants à leurs postes respectifs pour l'opérationnalisation de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger						
Analyser et faire ressortir clairement besoins en formations nécessaires en vue d'améliorer la mise en œuvre des activités	Analyser et faire ressortir clairement besoins en formations nécessaires en vue d'améliorer la mise en œuvre des activités		Analyser et faire ressortir clairement besoins en formations nécessaires en vue d'améliorer la mise en œuvre des activités			
Soutenir la formation du personnel	Soutenir la formation du personnel		Soutenir la formation du personnel			
Des institutions pérennes de renforcement de capacité technique sur la GIRE sont opérationnelles						
				Renforcer le PNE-Niger à devenir un centre de ressources sur la GIRE au Niger		

## **Conclusion**

Les stratégies de mise en œuvre de la politique de l'eau reposent essentiellement sur la responsabilisation de l'ensemble des acteurs du secteur, en partant de la base tout en observant certains principes cardinaux.

Au cours de la présente étude, nous avons identifié plusieurs structures de gestion de l'eau (notamment : les CGPE, les AUSPE et les coopératives) existantes au niveau des villages enquêtés du sous bassin. Cependant, celles-ci présentent différentes caractéristiques qui ne sont pas de nature à asseoir une gestion intégrée des ressources en eau.

En effet, les résultats du diagnostic font ressortir une insuffisance dans l'organisation à l'intérieur de ces structures et l'inexistence de relations formelles entre elles (absence de cadre de dialogue). Par ailleurs, l'absence de motivation des membres des structures de gestion de l'eau mises en place n'est pas sans conséquences sur les faibles résultats enregistrés par celles-ci. En effet, le mécanisme mis en place pour ce cas précis ne permet pas la durabilité du service dès lors que les acteurs clés (membres de structures) ne bénéficient pas d'assez de renforcement de capacités leur permettant d'être assidus dans leur fonction et se sentir redevables.

Par ailleurs, les services techniques qui ont pour rôle l'encadrement technique de ces structures ne disposent pas suffisamment de connaissances sur l'approche GIRE. A côté de ce groupe stratégique, les élus locaux et la société civile n'ont pas également de connaissances requises en la matière pour asseoir l'encrage de cette pertinente approche pour le développement socioéconomique des communautés rurales.

Toutes ces raisons viennent corroborer la nécessité de mettre sur pieds un plan de renforcement de capacités des différents acteurs pour l'atteinte des objectifs de l'intervention.